

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2012

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 5 mars à 18h30 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Lecoq, M. Ducrocq, Mme Assal, M. Clais, M. Danquigny, M. Delhaye, Mme Dufour, Mme Questier, M. Govart, M. Plumart, Mlle Rousselle, M. Vanpoeringhe, M. Vermeersch.

Excusés : Mlle Binet procuration à M. Ducrocq, Mlle Fourrier procuration à M. Deschodt, M. Guilbert procuration à Mme Dufour, M. Gogibus. Absente : Mme Vandebossche.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Colme : Le conseil a validé la modification des statuts de la CCColme qui permettra à la commune d'obtenir quatre délégués titulaires au lieu de trois ainsi que la création d'un poste de vice-président supplémentaire. Cette délibération devra être adoptée par les conseils municipaux de chaque commune de la communauté.

Maison des archers : les élus ont confirmé les choix de la commission d'appel d'offres et attribué le marché aux 9 entreprises retenues pour un montant total de 322 957,22 € HT, les subventions déjà obtenues s'élèvent à 88 000 € (fonds européens et réserve parlementaire), les travaux commenceront le 19 mars.

Aire de services de camping-cars : le conseil a créé la régie et adopté le règlement de l'aire de services pour camping-cars de la rue Paul Mortier. Il a fixé le tarif du jeton à 2 €, il sera en vente dans des commerces locaux : librairie tabac Sy, alimentation Vival et Office de Tourisme, permettant le rechargement en électricité des batteries et la fourniture d'eau potable ainsi que la vidange des eaux usées.

Echange de terrains rue de Millam : afin de favoriser la construction de logements, un échange de terrains rue de Millam au niveau de la zone du collège Prévert a été validé. La commune recevra des propriétaires Mrs Cimenti, un terrain situé en front à rue au delà du collège et l'échangera contre une parcelle située entre la rue de Millam et la rue de la Colme.

Compte rendu de délégation : dans le cadre de sa délégation, le maire a fait usage du droit de préemption communal sur un terrain situé rue des Tulipes et touché par un emplacement réservé inscrit au PLU pour une somme de 6000 €. Il a également signé un contrat d'entretien pour le terrain synthétique avec la société ISS pour les années 2012, 2013 et 2014 pour un montant de 13 261 €.

Demande de subvention du collège du Sacré-Coeur : Trois enfants de la commune, élèves au collège du Sacré-Coeur ont effectué un voyage de plusieurs jours en Allemagne, une participation d'un montant de 30 € par enfant a été votée.

Demande du club sportif : les élus ont accepté la demande présentée par le club sportif de Watten visant à donner le nom d'Arthur Ducher à la tribune du nouveau terrain synthétique, stade Decreton. M. Ducher s'est beaucoup investi dans le fonctionnement du CSWatten.

Vente de l'ancienne mairie : deux propositions ont été reçues pour l'achat de l'ancienne mairie. Le

conseil a décidé la vente au prix de 65 000 € à Mrs Emmanuel Doutrelant de Wulverdinghe et Jonathan Dubiez de Nieurlet, meilleure offre remise, et conforme à l'estimation des services des domaines, avec le projet de construction d'appartements.

Signature d'une convention : à la demande du CPIE Chaînes des Terrils, le maire a été autorisé a signer une convention avec cet organisme visant à prendre des mesures pour la protection des chauves-souris et notamment des espèces rares présentes sur le site de l'abbaye. Cette opération gratuite pour la commune est l'une de celles mises en place avec l'appui du Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale que la commune rejoindra en 2013 à l'occasion de la révision de la charte.